



République Française
Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE ROURE

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 1^{er} MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le premier mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

PRESENTS : SOUCHET Yanne **Maire** ; AVIAS Adoracion, GIRERD Stéphane, SINIBALDI Nadine
Adjoints ; AVELLA Patrice, FERRARI Alexandre, LEFEBVRE Michèle, LELEU Jean-Louis, LINCK Jean-Claude, LUTHRINGER-VIEU Annie, **Conseillers municipaux**

PROCURATIONS : AVIAS Adoracion pouvoir à SINIBALDI Nadine, FERRARI Alexandre pouvoir à SOUCHET Yanne, LELEU Jean-Louis pouvoir à GIRERD Stéphane

ABSENTS NON EXCUSE : LINCK Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation secrétaire de séance.
- ✓ Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2024.
- 1. Délibération n° 01 – Validation du Plan Communal de Sauvegarde
- 2. Délibération n°02 – Validation de la convention de partenariat avec le Médicobus
- 3. Délibération n°03 – Attribution d'une subvention à l'association «Amicale des forestiers sapeurs de la base de Clans »
- 4. Délibération n°04 – Création d'emplois saisonniers pour la buvette municipale
- 5. Délibération n°05 – Travaux Sylvicoles ONF – Acceptation devis subventionné
- 6. Délibération n°06 – Insonorisation de la salle des fêtes
- 7. Délibération n°07 – Délégation à Madame le Maire pour signature d'une convention de mise à disposition du four communal à titre gratuit, avec l'association 'Rev de Roure'.
- 8. Questions diverses
 - Travaux concernant l'auberge le Robur
 - Point sur le dossier M. Revello
 - Etude du courrier de M. Clapier pour l'acquisition d'une partie de la parcelle K313 au Claus à Roure.
 - Validation des règlements intérieurs du gîte, de la salle des fêtes et du four
 - Famille Rogeri : Bail à ferme «Longon»
 - Travaux d'électricité du four et de l'église
 - Extinction totale du village de 1h à 5h du matin sauf les week-ends et vacances scolaires

La séance est ouverte à 09h35, 6 conseillers étant présents, 3 représentés, 1 absent.

✓ **Élection du secrétaire de séance**

Mme LUTHRINGER-VIEU Annie est nommée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2024.**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1. Délibération n° 01 – Validation du Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire, Yanne Souchet précise que le document est disposé en évidence à l'accueil de la mairie (boîte rouge), facilement accessible à tous et situé près du téléphone satellite.

Il est également mentionné que les clés de la mairie seront remises à deux conseillers (Mmes Lefebvre et Luthringer) qui n'en disposaient pas jusqu'à présent.

Ce document recense, entre autres : la liste des personnes vulnérables, la marche à suivre dans certaines situations, les numéros de téléphones utiles, y compris ceux des employés de mairie, classés par quartier et le matériel disponible au niveau de la commune ainsi que certains équipements privés.

Adopté à la majorité.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Délibération n°02 – Validation de la convention de partenariat avec le Médicobus

Depuis fin de l'été 2024, un bus médicalisé tout équipé vient au Village, une fois par mois. La Mairie met à sa disposition l'électricité, une salle d'attente en cas de mauvais temps pour les patients (le point information) et une place de parking devant l'Eglise. Les visites se font avec ou sans RDV, souvent avec le Dr Carizzoni. Les rourois sont ravis et vivent un moment de convivialité.

Une convention de partenariat a été établie pour une durée indéterminée tant que le Médicobus sera en service.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Délibération n°03 – Attribution d'une subvention à l'association «Amicale des forestiers sapeurs de la base de Clans »

Madame le Maire propose de réduire la subvention à 400€ au lieu de 500€ les années précédentes, en raison de restrictions budgétaires. Après concertation la majorité accepte cette baisse, à l'exception de Mmes Michèle Lefebvre et Luthringer-Vieu Annie qui auraient préféré maintenir le montant de 500€.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Délibération N°04 : Création d'emplois saisonniers pour la buvette municipale

Compte tenu du budget serré pour l'année à venir, le conseil municipal décide de ne pas recruter de personnel supplémentaire pour le point Info et de conserver uniquement le personnel sous contrat métropolitain. La Mairie lancera un appel à candidatures pour la gestion de la buvette du 28 juin au 31 août, qui fera l'objet de deux contrats par mois : l'un de 35h et l'autre de 12h. La buvette serait ouverte de 13h à 19h en semaine et 10h à 19h le week-end ;

Michèle Lefebvre suggère une ouverture anticipée en semaine pour accueillir les randonneurs.

Sept candidatures sont déjà en attente et la priorité sera accordée aux jeunes du villages.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Délibération N°05 : Travaux Sylvicoles ONF- Acceptation devis subventionné

Le devis proposé de l'ONF est de 8.125 €. Nous notons que le travail fait est conséquent depuis des années, l'entretien des plantations ainsi que le depressage est une lourde et longue tâche, le devis paraît à la vue du travail, raisonnable.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Délibération N°06 : Insonorisation de la salle des fêtes

Un devis pour l'insonorisation de la salle des fêtes a été demandé, mais les luminaires intégrés ont été oublié lors de la demande. Un nouveau devis sera donc établi afin de permettre une délibération ultérieure.

A ce stade, le conseil municipal se montre plus favorable à la **version performante** qu'à la version confort.

Les devis concernant le remplacement des rideaux ont également été présentés. Il s'agit de rideaux M1 ignifugés, proposé en remplacement des rideaux électriques actuellement en place et cassés.

Un échantillon de plaque fourni par l'entreprise circule pendant le conseil accompagné d'un catalogue ; afin de permettre aux élus de visualiser le rendu final une fois l'installation réalisée.

Concernant la demande de subvention, il est précisé qu'elle devra être formulée en tant que projet d'utilité publique.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Délibération N°07 : Délégation à Madame le Maire pour signature d'une convention de mise à disposition du four communal à titre gratuit, avec l'association « Rev de Roure »

Cette convention est en cours d'examen par Maître Joelle Cruparin, l'avocate de la mairie. Plusieurs échanges ont eu lieu entre l'association et la mairie afin d'élaborer ce document. L'objectif de la mise à disposition du four par la mairie, est de permettre la fabrication de pain le week-end pour les villageois et, de manière exceptionnelle l'organisation de soirées pizza en accord avec la mairie et le comité des fêtes.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Questions diverses.

- **Auberge Le Robur.** Nous apprenons que Mr El Abed Maître d'œuvre de la CCE-BIM en charge du dossier est malheureusement hospitalisé. Nous avons donc demandé à l'Agence 06 de bien vouloir reprendre le dossier afin de ne pas retarder les travaux. Un rdv vendredi prochain est pris.
- **Point sur le dossier Revello :** M. Revello a déposé une demande de permis pour la construction d'une terrasse. Cependant, les photos jointes à son projet faisaient apparaître une fenêtre et une parabole, travaux avérés illégaux et refusés à plusieurs reprises, car le changement de destination en habitation n'a pas été autorisé. En conséquence, la demande a été refusée et il a été demandé à M. Revello de remettre en état la grange conformément aux exigences formulées lors de sa condamnation le 12/05/2015. M. Revello a donc procédé aux travaux de mise en conformité et a confirmé leur réalisation par mail à la mairie, accompagné de photos attestant du bon respect des prescriptions et déclare renoncer à sa demande de travaux concernant une terrasse.
- **Etude du courrier de Mr Clapier** pour l'acquisition d'une partie de la parcelle K313 au Claus à Roure. Il désire acquérir cette parcelle car sa fosse septique s'y trouve (ou seulement l'épandage selon Nadine Sinibaldi).
A noter que cette parcelle est sur l'AFP et sous convention avec l'A3PR ;
Madame le Maire préconise de préparer un courrier au demandeur, pour obtenir plus d'informations sur l'endroit où est situé la fosse ou l'épandage, absent des plans délivrés par M. Clapier.
- **Les règlements intérieurs** du gîte, de la salle des fêtes ainsi que du four ont été validés. Mais quelques rectifications sont à prévoir notamment concernant la caution du four et des coquilles.
- **Famille Rogéri : Bail à ferme « Longon » :** A ce jour, la famille Rogéri ont des AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire), mais ils aimeraient avoir un bail à ferme à Longon, avec l'aide de leur avocat. Le conseil municipal n'est pas d'accord car la durée serait plus longue, ce qui ne serait pas en accord avec les pâtures.
- **Travaux four et église :** Un devis a déjà été accepté auprès de M. Zuccarelli concernant le four et est en attente concernant l'église. Mme Sinibaldi demande un devis pour modifier le compteur électrique dans le cas d'un achat de sèche-linge à la laverie.

- **Extinction totale du village : Nuit étoilé !** Le conseil municipal va tenter l'expérience de l'extinction totale du village entre 1h et 5h du matin sauf le week-end et vacances scolaires ; Madame le Maire prévoit 'Une Info Mairie aux villageois' après en avoir discuté avec les personnes concernées sur le dossier.

Madame le Maire ajoute :

- Une chorale avait été demandé pour le Festin. Cependant cette chorale étant principalement de Clans et leur festin tombant le même week-end que Roure, la chorale ne sera pas présente.
- La maintenance des ordinateurs de la mairie ainsi que la téléphonie sont dorénavant gérées par la Société Tineesi. La mairie résilie également au fur et à mesure les 4 contrats téléphoniques faits avec l'ancien prestataire, l'Agence Premium. La mairie devrait en être libérée dès début 2026.
- A noter que le défibrillateur est vérifié régulièrement.
- Un devis à un ferrailleur pour modifier les grilles se trouvant dans le bureau du maire a été accepté afin de pouvoir avoir une ouverture des barreaux aux fenêtres en cas de feu, ou autres.
- Madame le Maire a demandé à Patrice Avella de faire un nouveau plan de travail (avec des chutes) au gîte car ce dernier est en très mauvais état. De plus, le réfrigérateur a été déplacé (trop près du four et de la plaque chauffante d'où plus grande consommation d'électricité).

Nous proposons de fixer au plus vite la date du prochain conseil municipal, qui se tiendrait le week-end du 12 ou 13 avril, concernant le budget, lequel doit être clôturé avant le 15 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00
Annie LUTHRINGER, secrétaire de séance.